

L'Europe, sans complexe défensif

Arnold Koller, fêté par ses concitoyens après son élection à la présidence de la Confédération, déclarait ravi: «*Quand j'observe combien les Appenzellois ont su rester eux-mêmes, à quelques kilomètres de Zurich, je redoute moins l'effacement de nos originalités dans l'Europe qui se construit.*»

Mais les Bretons n'ont pas l'accent marseillais, ni les huiles de Provence la couleur de l'ardoise angevine, dans la France de toutes les centralisations. Le folklore de son jour de gloire a dû tourner un peu la tête de l'ancien professeur de droit.

Reste que l'approche suisse de l'Europe est sur le ton: même si nous y laissons quelques bribes de souveraineté, nous saurons rester nous-mêmes. Comme si l'institutionnel et le constitutionnel ne pouvaient entamer le cœur ethnographique.

Politique défensive! Par exemple, le droit référendaire, nous dit-on, s'exercera plus restrictivement; les experts ont calculé qu'arithmétique-

ment il serait réduit du tiers; il faudrait donc s'y résigner, et, comme on le fait dans un Grand Conseil, lorsqu'on touche à un chapitre du droit fédéral, prendre l'habitude de dire: ce n'est plus de notre compétence, c'est le droit européen qui s'applique. Mais le droit référendaire ne mérite-t-il pas d'être défendu face à la Communauté européenne au-delà de la ratification par le peuple du traité qui créera l'Espace économique européen (EEE)? Car il est constitutif de notre originalité politique.

Michel Barde, dans *Entreprise romande*, faisait remarquer que l'institution référendaire n'était pas liée à l'alliance première des cantons, elle ne fut même pas inventée en 1848 quand fut créé l'Etat fédéral. C'est vrai. Mais en 1874, le référendum législatif rallia conservateurs, radicaux de gauche et fédéralistes. Le contrôle direct par le peuple du Parlement était conforme à

AG
(suite en page 2)

BLANCHISSAGE

Enquêtes, jusqu'où?

(ag) Compte tenu de la jurisprudence du Tribunal fédéral, justifiant la détention des frères Magharian et donnant une interprétation large de la Loi sur les stupéfiants, les ministères publics des cantons de Genève et de Zurich ont décidé d'ouvrir une enquête judiciaire préalable sur des sociétés financières depuis longtemps dans le collimateur.

Décision tardive, mais utile.

Dans ce domaine presque insaisissable, à cause de l'extrême mobilité des capitaux et des transferts groupés, à cause aussi de la difficile distinction entre marché gris et marché sale, l'enquête judiciaire doit démarrer très vite, au premier soupçon, afin que tombe la protection du secret bancaire.

La fermeté à l'égard des Magharian, y compris le grief retenu de négligence, rend aussi «condamnabile» l'attitude

yeux bandés du Crédit suisse. Malgré le rapport de la Commission fédérale des banques, il sera difficile de condamner les Magharian et de «blanchir» de toute négligence la banque avec laquelle ils travaillaient.

La Shakarchi quant à elle servait de référence de moralité à la SBS notamment, ce que la Commission fédérale relève sans émettre de réserve. Si les responsables de cette société venaient à être inculpés, la négligence des grandes banques devrait aussi être retenue. Et il faudrait s'étonner d'une citation sur la Shakarchi qui, dans un rapport de la Commission fédérale des banques, se lit comme un certificat de respectabilité.

Si jamais l'enquête préalable devait avoir une suite, le brin tiré ébranlerait un gros écheveau.

Le tourisme à l'université

(pi) Le manque répété de neige aura bientôt davantage contribué à la protection des sites que de multiples actions du WWF. Si un seul hiver sans or blanc n'aurait fait que contribuer à augmenter la quantité d'installations de production de neige artificielle, la répétition du phénomène oblige les promoteurs et offices du tourisme à repenser les investissements qu'ils projetaient et à diversifier leur offre. Car à l'absence de neige correspondra bien évidemment un manque de fonds à investir dans des projets souvent discutables d'aménagement au trax des domaines skiables ou de nouvelles remontées mécaniques, toutes infrastructures qui ont pour conséquence de spécialiser encore plus les stations et d'en faire fuir celles et ceux qui venaient y chercher une nature relativement intacte.

Le hasard a voulu que ce soit en cette période d'incertitude que l'Université de Lausanne édite un numéro de sa revue périodique consacré au thème «Repenser le tourisme», occasion d'annoncer la création d'une chaire du tourisme à l'Ecole des hautes études commerciales. Si cette initiative est en soi une bonne

chose, il faut s'étonner de l'absence de sens critique dans la plupart des contributions proposées au lecteur. Le tourisme y est présenté sous une approche essentiellement économique. Les parts au produit national brut et les milliers de personnes occupées l'emportent généralement sur des notions, certes plus abstraites, telles que l'apport culturel, la sous-utilisation, le reste de l'année, des infrastructures essentiellement hivernales, les conséquences de déferlements massifs ponctuels, etc. Il n'y a guère que Philippe Barraud pour s'élever contre ces travaux en montagne dignes des chantiers autoroutiers et réclamer des

autorités qu'elles utilisent les moyens à leur disposition pour réagir contre cette situation absurde où l'appareil touristique détruit les régions qu'il avait pour mission de développer. Hélas! pour le directeur d'agence, le tourisme n'est guère qu'un marché à appréhender, pour le conseiller d'Etat un apport important à l'économie, pour l'économiste une industrie d'exportation et pour le fonctionnaire un secteur à soutenir. Certes, personne ne manque de rappeler l'attrait d'une «nature encore intacte», qui d'ailleurs, au train où vont les choses, tend à l'être de moins en moins, mais ce rappel n'est qu'un argument de vente et sonne de plus en plus faux.

«Repenser le tourisme» – beau sujet pour un enseignement que l'on espère plus critique que la brochure éditée par l'Alma mater lausannoise. ■

L'Europe, sans complexe défensif

(suite de l'édito)

une idéologie démocratique se méfiant de tout système de captage ou de détournement du pouvoir délégué. Mais au moment où l'Etat central se mettait en place, les conservateurs, la minorité catholique, les Romands pouvaient eux aussi souhaiter disposer de ce droit de veto. Même s'il semble être tard venu, le référendum est donc incontestablement lié à la Constitution de l'Etat fédéral moderne.

Il serait certes prétentieux pour la Suisse de l'offrir comme modèle à l'ensemble de l'Europe. Du moins pourrait-elle, plutôt que de se résigner à son amoindrissement, s'efforcer de le défendre pour elle-même.

Beaucoup de dispositions du traité de l'EEE porteront sur des questions de principe, telle la suppression de l'indéfendable statut de saisonnier. Le peuple suisse dira oui ou non lors de la ratification du traité et il n'y aura plus à y revenir. Mais beaucoup d'adaptations se feront aussi au fur et à mesure de l'évolution du droit communautaire. Les négociateurs suisses ont demandé un droit de participation aux discussions. Prétention sans perspective. La Communauté après de laborieuses négociations

internes n'acceptera jamais de remettre l'ouvrage sur le métier pour plaire à des tiers.

Ce que la Suisse peut revendiquer en revanche, c'est le droit de faire autrement, dans certaines limites il est vrai: celle de ne pas fausser le jeu, celle de ne pas obtenir de la sorte un avantage «déloyal».

Ce serait le rôle d'une instance paritaire (CE-AELE) de dire si la variante est dans cet esprit compatible avec le droit européen. Sinon, l'Etat aurait à refaire sa copie.

Une approche de ce type aurait les avantages suivants:

- le droit référendaire serait partiellement préservé, avec des adaptations, peut-être liées aux délais nécessaires pour que puisse entrer en vigueur un droit conforme;

- la défense de nos conceptions propres serait plus forte que par la prétention d'influencer ce qui a déjà été décidé par la Communauté. Nous ne faisons pas le poids;
- sans prendre la pose de «la Suisse, démocratie témoin», nous apporterions à l'Europe l'exemple d'un droit éprouvé.

Ce serait mieux que des combats d'arrière-garde!

AG

INITIATIVE

Revoir l'AVS

(réd) Les intentions de l'initiative annoncée par le parti socialiste et l'Union syndicale suisse sont bonnes: notamment rehausser les rentes de base, améliorer la situation du conjoint qui n'exerce pas d'activité lucrative, le mariage n'étant plus la seule forme d'union reconnue.

Un principe de base est maintenu: celui de la forte redistribution des revenus, grâce à des cotisations sans plafonnement et des rentes dans un rapport de un à deux entre le minimum et le maximum, comme dans le statut actuel.

Eva Ecoffey, membre du groupe de travail qui a préparé cet avant-projet d'initiative, nous expliquera la semaine prochaine quels sont ses enjeux et dans quel contexte politique et social elle s'inscrit. ■

Combinaison gagnante

(c/p) Les électeurs et les électrices du canton de Berne sont appelés à se prononcer le 28 janvier sur une initiative populaire proposant que la sélection pour l'enseignement secondaire soit effectuée à l'issue de la sixième année primaire au lieu de la quatrième actuellement. Le débat est vif, même si la participation au scrutin sera probablement faible. La gauche est favorable au changement alors que la droite est divisée. Quant aux enseignants, interrogés par leur principale association professionnelle, ils se sont prononcés majoritairement pour le maintien de l'âge actuel de sélection. Les formateurs des maîtres enfin sont favorables au changement. Mais en fait, c'est un débat d'arrière-garde qui se déroule à Berne. Le prochain passage du canton du Jura au modèle 6+3 signifie qu'un vote négatif relèguerait les Bernois au rôle de «derniers des Mohicans» en matière de fixation de l'âge de passage à l'enseignement secondaire. En effet, si l'on excepte Bâle-Ville et le Tessin qui ont des régimes très particuliers, une sorte de modèle 7+2 pour le premier et 9+0 pour le second, dix-huit cantons, et bientôt dix-neuf avec le Jura, ont le système 6+3 et quatre autres, dont Vaud et Neuchâtel, le système 5+4. L'examen de l'initiative a fortement divisé le Grand Conseil où les adversaires

craignent entre autres un abaissement du niveau de l'enseignement. Les expériences faites ailleurs ne semblent pas particulièrement intéresser les partisans de l'immobilisme.

En fait, le retardement de la sélection serait accompagné de mesures nouvelles pour les 5^e et 6^e années de scolarité afin de mieux préparer les enfants à la suite de leurs études. Au surplus, l'école primaire étant généralement plus près du domicile des élèves que l'école secondaire, il en résulterait un moindre déplacement sur le plan régional.

Se posent aussi les problèmes du coût (raisonnable) que provoquera la suppression d'environ 40% des classes secondaires et l'ouverture d'un nombre correspondant de classes primaires et celui de la reconversion des maîtres secondaires privés de leurs classes, mais qui bénéficieraient des droits acquis en matière de traitement. Certains adversaires font diversion en parlant d'un modèle 4+5 sans préciser de quoi il s'agit.

On est frappé, dans la ville de Berne, par le nombre d'écoles privées pour l'enseignement obligatoire. Est-ce une conséquence d'un système scolaire trop conservateur?

Les résultats du vote du 28 janvier permettront d'apporter un début de réponse à cette question. ■

tions permettront de n'utiliser l'eau de retenue de la Dixence qu'au moment où l'électricité peut être vendue au meilleur prix, c'est-à-dire aux heures de pointe. La trop faible puissance des installations actuelles au pied de la descente en un tronçon (Usine de Chandoline à Sion) et la configuration du reste du réseau de conduites faisant un détour par l'usine de Fionnay obligeaient en effet à mettre sur le marché de l'électricité à des moments qui n'étaient pas toujours les plus favorables, économiquement parlant s'entend. Quelques chiffres suffisent à démontrer le mécanisme: les coûts de production actuels de Cleuson-Dixence sont d'environ 8 à 9 centimes par kWh et se situeront entre 12 et 15 centimes avec la réalisation du

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Dixence à la pointe

(p/i) Le Conseil d'Etat valaisan a décidé au mois de décembre d'approuver le projet «Cleuson-Dixence 1100 MW». Celui-ci vise à mieux profiter du barrage de la Grande-Dixence, grâce au percement de nouvelles galeries et à la construction d'une nouvelle usine. Ce qui est intéressant dans ce projet, c'est qu'il s'agit d'une optimisation des installations existantes et que son coût important — un milliard de francs — sera amorti sans aucun captage supplémentaire. Ainsi, les nouvelles installa-

(p/i) Nous l'avons souvent dit dans ces colonnes, un excellent moyen de protéger l'environnement est de lui attribuer une valeur, tant il est vrai que l'homme a une tendance naturelle à gaspiller ce qui ne coûte rien. Il ne devient ingénieux et économe que lorsqu'il y trouve un intérêt financier. Un fait divers illustre parfaitement ce principe.

Ecologie forcée

La commune d'Avenches a décidé, pour financer d'importants travaux sur son réseau d'eau, d'élever le prix du mètre cube de 70 centimes à 1 fr. 40. Même à ce prix (0,014 centime le litre) l'eau peut être considérée par les particuliers comme une denrée pratiquement gratuite. Il n'en va pas de même pour les industries, comme cette entreprise de graviers qui en consomme annuellement 24'000 m³ pour sa production. L'augmentation du prix représentera une dépense supplémentaire annuelle de près de 17'000 francs. Le directeur a donc protesté auprès des autorités pour que cette hausse se fasse par paliers, sur plusieurs années.

Un autre moyen de rendre la facture moins lourde consiste à investir 15'000 francs dans un système de pompes permettant de recycler l'eau utilisée, ce que pense faire le directeur devant le refus des autorités d'entrer en matière sur ses réclamations.

Pour que les économies soit payantes, il faut que ce que l'on désire utiliser coûte quelque chose... CQFD.

projet. Et le prix de l'électricité nucléaire importée de France est de 6 à 7 centimes... Ces chiffres montrent que les producteurs d'électricité qui se lamentent sur une prétendue dépendance électrique à l'égard de l'étranger jouent à fond la carte de l'interdépendance. Car s'il est vrai que nous importons du nucléaire bon marché, nous exportons de grosses quantités d'électricité de pointe au prix fort, profitant ainsi de nos nombreux lacs de retenue. ■

Nous sommes encore loin du compte

(jd) Si le délabrement économique et les incertitudes politiques des pays de l'Est sont source d'inquiétude pour l'avenir de l'Europe, ils provoquent aussi, chez nous, des réactions, simplistes, d'auto-satisfaction: la faillite du système communiste fournit la preuve irréfutable de la supériorité de l'ordre démocratique fondé sur l'économie de marché; le capitalisme est donc la seule issue qui s'offre aux pays qu'a fait sombrer l'économie planifiée. Mais le modèle que nous brandissons fièrement comme l'emblème de notre succès correspond-il vraiment à une réalité

vécue? Dans un brillant essai (*Neue Zürcher Zeitung*, 6 janvier 1990), Christian Lutz, directeur de l'institut Gottlieb Duttweiler, montre que si nous avons le conseil facile, nous sommes encore loin d'appliquer les principes auxquels nous aimons à nous référer. Et que ce serait faire preuve de suffisance que de pousser les anciens régimes du glacié soviétique à singer nos pratiques. La nouvelle donne politique et économique devrait bien au contraire nous inciter à l'autocritique.

Une utopie lointaine

Le modèle libéral postule une société d'individus autonomes qui organisent leur vie et leur environnement de manière responsable et qui règlent leurs conflits essentiellement par des procédures fondées sur l'auto-organisation — échange d'informations sur l'offre et la

demande, dont la forme la plus connue est le marché — et par des règles décidées et modifiées par la majorité; c'est ce qu'on appelle la démocratie.

La réalité est assez éloignée de ce modèle. Trop souvent le système de formation et le monde du travail produisent des consommateurs et des salariés qui fonctionnent au service de contraintes

économiques impératives et non des individus capables de développer leurs propres priorités et d'assumer leurs responsabilités. L'économie de marché ne s'applique pas aux grandes entreprises multinationales toujours plus puissantes et capables de paralyser la concurrence. Or c'est une véritable concurrence et le principe de la responsabilité écologique qui garantissent que personne ne puisse s'enrichir sans que les conflits soient tranchés par le marché ou par une décision démocratique. Mais le processus démocratique et le marché sont noyautés par des cartels d'intérêts qui préservent le bien-être des pays développés et d'une petite couche de privilégiés dans le tiers monde. Faut-il s'étonner dans ces conditions que les privilégiés de cet ordre social soient si empressés d'exporter leur «ordre» vers des régions où les attendent des convertis reconnaissants plutôt que des critiques frondeuses?

Cette situation conduit Lutz à rejeter le passage direct du socialisme réel au capitalisme triomphant, comme la seule issue possible pour l'Europe de l'Est. Elle devrait au contraire inciter les pays occidentaux à prendre conscience des réformes nécessaires chez eux et les déçus du socialisme à expérimenter des formes nouvelles plutôt qu'à appliquer aveuglément des recettes-miracle.

Au-delà des slogans

Parmi ces recettes-miracle, la propriété privée des moyens de production, la suppression de la planification écono-

ÉCHOS DES MÉDIAS

(cfp) La presse syndicale fait des efforts pour conserver son audience. Disons-le ouvertement, elle n'y réussit pas toujours car les moyens financiers sont limités. C'est donc l'occasion de mettre en évidence deux colonnes qui paraissent depuis plus de cinquante ans dans deux hebdomadaires: «L'Air du Temps», de Calamin, dans *La Lutte syndicale* et «Propos aigres-doux» d'Incognito, dans le *Journal des fonctionnaires des PTT et des Douanes*. Les deux *columnists* cherchent à transmettre aux lecteurs des remarques, des notes, des citations permettant de jeter un coup d'œil moins blasé sur l'actualité. Ajoutons que les pseudonymes couvrent l'identité de deux personnes bien vivantes même si elles ont dépassé leur huitantième anniversaire. Elles sont parfois les premières lues quand le journal est déplié, ce qui démontre

l'utilité de telles colonnes dans une presse souvent austère par les sujets traités.

Comme prévu, le *Walliser Volksfreund*, fondé en 1920, a cessé de paraître à la fin de l'année passée. Tout d'abord hebdomadaire, puis quotidien, le journal des chrétiens-sociaux haut-valaisans était bi-hebdomadaire depuis quelques années. La parution a été interrompue en raison des déficits répétés du journal.

M. André Luisier a développé «un programme exaltant» pour les lecteurs du *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*: achèvement en 1990 du centre d'impression des Ronquoz et réalisation de Radio Rhône avec d'autres projets en préparation pour renforcer l'implantation de l'entreprise en Valais.

Plusieurs importants quotidiens suisses-alémaniques sont vendus plus cher depuis le début de l'année (1,50 fr au lieu de 1,20 fr).

mique et la transparence des prix et des coûts.

S'il est indéniable que l'économie de marché ne fonctionne pas sans propriété privée, on constate en fait que les dirigeants des grandes entreprises, à l'Ouest, sont rarement propriétaires; ce statut juridique ne garantit pas à tout coup l'efficacité économique, l'effondrement de nombre d'entreprises familiales est là pour en témoigner. Et les gestionnaires des entreprises publiques ne sont pas les seuls à faire payer aux contribuables, aux salariés et à l'environnement les conséquences de leurs erreurs. Certes l'initiative privée est la source première de l'innovation et de l'amélioration de la productivité, donc de l'accroissement du niveau de vie. Mais l'important pour le fonctionnement de l'économie de marché, c'est que les responsables assument les conséquences, positives ou négatives, de leur action. Il ne serait pas contraire à ce principe d'imaginer, par exemple, que les entreprises d'une certaine importance soient contrôlées par ceux qui sont touchés par leurs activités. Lutz voit là une idée-force à creuser: le développement d'une politique d'entreprise par le biais d'un dialogue entre milieux concernés.

La transparence n'existe pas

Planification centrale et économie de marché sont inconciliables. Cette opposition tranchée est-elle vraiment pertinente? Pourtant des conglomérats de plusieurs dizaines de milliers de salariés sont organisés et dirigés de manière centralisée et autoritaire grâce à un système de contrôle et d'information qui permet une adaptation rapide aux changements de l'environnement. A l'inverse on observe aussi un mouvement d'autonomisation au sein de grandes multinationales qui mettent en place des centres de profit autonomes. Plutôt qu'un antagonisme tranché, le problème de la régulation économique n'est-il pas celui de la combinaison optimale entre contrôle et autonomie? Et probablement que le niveau de qualification de la main-d'œuvre, la technologie et l'uniformité relative des marchés justifient que les pays de l'Est maintiennent des formes de planification centralisée. L'important étant de souligner la différence entre planification autoritaire et démocratie.

Exiger des pays de l'Est la transparence des coûts et des prix, n'est-ce pas être plus royaliste que le roi? Connaissions-nous ici la vérité des prix agricoles? Quelle grande entreprise pratique la transparence interne des coûts? Quel marché du travail — pour des raisons sociales réelles ou fictives — n'est-il pas soumis à des distorsions? Combien d'amateurs d'opéra paient le prix réel de leur place? Tous les pays occidentaux procèdent à une redistribution à large échelle du revenu national en manipulant les prix et aucun n'a osé toucher de manière substantielle aux subventions publiques. Le principe de la vérité des prix reste valable, mais parvenir à le respecter exige un processus de réforme qui tienne compte des résistances politiques et qui propose des solutions de remplacement aux problèmes sociaux qu'on a cru résoudre en manipulant les prix.

Contrairement à certains experts économiques, Lutz pense que les réformes à l'Est doivent se faire graduellement. Le temps nécessaire ne sera pas perdu si nous l'utilisons à enrichir nos utopies respectives: la socialiste par prise en compte de la responsabilité des entreprises, de l'autonomie des petites unités de production et des exigences de l'environnement. La capitaliste? Peut-être par la compréhension que l'économie n'a de sens qu'au service de l'homme ou par une conscience accrue que la concurrence sans la solidarité ne contribue pas à la qualité de la vie. Peut-être également par l'expérience rafraîchissante d'un renouvellement social surgissant de formes démocratiques qui ne s'épuisent pas dans un combat rituel entre des alternatives fictives mais qui permet la confrontation entre des programmes politiques. Un vrai dialogue inter-culturel. ■

MÉDICAMENTS

Mauvais en Suisse, bon pour l'exportation

(ag) Ce qui n'est pas bon pour nous peut-il être bon pour les autres? Un médicament non enregistré en Suisse, c'est-à-dire non soumis aux contrôles de l'OICM (Office intercantonal du contrôle des médicaments) peut-il être exportable, notamment vers les pays du tiers monde? DP à plusieurs reprises avait posé la question, relayant des interventions de spécialistes.

Le débat a été relancé par la publication, à l'initiative de Medicus Mundi (Organisation internationale de coopération pour la santé) et de la Déclaration de Berne, d'une étude du D^r Hartog sur l'assortiment des médicaments suisses dans le tiers monde (voir *Med in Switzerland*, n° 9, décembre 1989). 1084 médicaments ont été évalués. 31% ne sont pas enregistrés en Suisse. Sur les médicaments non enregistrés, 59% sont jugés inadéquats cliniquement et pharmacologiquement.

Les grands de la chimie ont sur le sujet une attitude hésitante. Sandoz par

exemple conteste l'étude Hartog au nom de l'argument classique: peut-il savoir mieux que le médecin traitant ce qui est bon pour son malade? Mais Sandoz ne va pas jusqu'à plaider l'effet placebo des remèdes inefficaces. D'autres rappellent la responsabilité des pays importateurs: c'est eux (avec quels moyens de contrôle?) qui décident ce qui est bon pour eux.

Mais les grands de la chimie ne refusent pas l'entrée en matière, à condition que la question ne soit pas réglée par la loi. Or c'est bien sur ce terrain politique que l'affaire va se jouer. Deux motions ont été déposées à la session d'automne: au National par la conseillère PDC lucernoise Rose-Marie Dormann, aux Etats par la conseillère Yvette Jaggi. A relever, sur le même sujet, une interpellation de la présidente du PDC Eva Segmüller.

Souhaitons que les Chambres, puis le Conseil fédéral, mettent autant d'empressement à donner suite que pour la motion de Félix Auer, vice-directeur chez Ciba-Geigy, qui demandait que les inventions dans le secteur de la biotechnologie soient protégées par révision immédiate de la loi sur les brevets (voir DP 972).

L'empressement déjà démontré dans un cas et encore incertain dans l'autre donnera la mesure du poids du lobby des grands de la chimie.

Une partie d'échecs

Une Atlantide: je vous le disais — Paul, le héros du roman, finit par en venir aux problèmes d'échecs, qui seuls sont en mesure de satisfaire son besoin de rigueur!

Et c'est bien là que gît la difficulté, qui risque de décourager certains lecteurs: je doute, peut-être à tort, que vous éprouviez le même enthousiasme que moi à entendre parler du *Task de Babson*! «*Task*: ce terme anglo-saxon (...) désigne un problème présentant une idée d'une réalisation tenue comme extrêmement difficile, peut-être même impossible.» Par exemple, le *Babson-Task*, imaginé en 1913 par Joseph Babson. «Il consiste en un problème de quatre promotions (en Dame, Tour, Fou et Cavalier) d'un pion blanc, opposées, variante par variante, aux quatre promotions (en Dame, Tour, etc) d'un pion noir.»

«Ce task, ajoutent François Le Lionnais et Ernest Maget dans leur Dictionnaire des Echecs, n'a jamais pu être réalisé jusqu'ici...» (c'est-à-dire 1967.)

On songe à ce problème d'algèbre qu'Evariste Galois prétendait avoir résolu,

mais dont on n'a jamais retrouvé la solution, Galois ayant été tué en duel à l'âge de vingt-et-un ans, après avoir rédigé dans la nuit précédant sa mort, une *Lettre à Auguste Chevalier*, où il résumait à grands traits sa théorie.

Paul, ou la recherche de l'absolu! On le voit: je suis aussi éloigné que possible du sentiment de ceux (et par malheur, m'a-t-il semblé une fois, de Barilier lui-même!) qui ont voulu voir dans le héros un exemple de ces médiocres, que le romancier a dénoncés récemment dans un pamphlet qui a fait grand bruit. A mes yeux, tout au contraire, Paul est l'exemple précieux de quelqu'un qui va jusqu'au bout, qui reste fidèle à son idéal de jeunesse — une «folie», je le disais, mais il est des folies grandioses. A dire vrai, de ce point de vue, il est semblable à nombre d'adolescents, de chez nous et d'ailleurs — mais la plupart se découragent (encore qu'on ait quelquefois d'heureuses surprises, à retrouver tel ou tel d'entre eux chirurgien, savant, évangéliste, etc). Lui pas: «*Tous les problèmes dessinent au fond des figures stellaires*», dit-il à sa camarade d'études. Aussi le livre se termine-t-il en apothéose, au moment où il va s'enfoncer dans la grotte, comme Thésée

dans le labyrinthe ou Jean Valjean dans les égoûts de Paris: «*Les brouillards ont totalement disparu. Entrer dans la grotte. Le ciel vert n'est pas ennemi du ciel bleu.*»

Un roman aussi riche, s'il se peut, que le *Dixième Ciel*!

Ceci m'amène à parler tout naturellement d'un livre bien différent, et pourtant non sans quelque parenté (due peut-être seulement à l'amitié que je porte aux deux auteurs?): *Le Trouble-fêtes*, récit de François Debluë*.

Bien différent: le ton, moins «intelligent», plus «sensible», plus poétique, avec une pointe d'humour, qui rappelle en plus tendre l'humour de Beckett: répétitions incongrues d'expressions toutes faites — «*Ne dramatisons pas...*» — alors qu'il n'y a rien à dramatiser; ou encore: «*New York, ce sera pour une autre fois*», alors que le lecteur croit sentir qu'il ne sera jamais question vraiment de New York.

Quelque parenté: le thème, celui du héros qui est amené à faire des recherches dans de vieilles archives, ou à retracer la chronique de temps anciens; d'enquêtes menées dont on peut espérer... Mais de ceci, une autre fois. ■

*A l'Age d'Homme, tout comme le livre de Barilier — et celui de Cherpillod — et celui de Haldas — et celui de Fontanet... Décidément, nous avons une dette de reconnaissance envers la Yougoslavie.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Béatrice Perregaux (bp)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue: JeanLouis Cornuz

Marx Lévy

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 312 80 40

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Liliane Monod

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

ÉLECTIONS

Echéances cantonales

(cfp) Le calendrier électoral de 1990 est chargé: sept cantons et demi-cantons (Vaud, Jura, Berne, Glaris, Zoug, Obwald et Nidwald) ainsi que deux grandes villes (Zurich et Winterthour) éliront leurs autorités. Dans l'année qui précède celle des élections nationales, ces scrutins livreront des indications sur les tendances de l'électorat tant en ce qui concerne la participation que le choix des représentants et l'accueil fait aux nouveaux partis, notamment celui des automobilistes.

En 1986, la participation avait été très différente d'un canton à l'autre, puisqu'aux 33% du canton de Vaud et aux 38,7% du canton de Berne s'opposaient

les 58,8% d'Obwald et les 66,3% du Jura. A l'exception d'Obwald (+ 10,6 pts), la participation avait été partout inférieure à celle des élections précédentes. Il en avait été de même à Zurich et à Winterthour où la participation était de 43% environ.

Les deux principaux cantons (Berne et Vaud) élisent 200 députés chacun, les autres moins de cent. Au total ces cantons éliront 732 députés; la décision des Bernois de réduire le nombre de leurs conseillers administratifs (de 9 à 7) et la volonté des radicaux d'y reconquérir un ou deux sièges — perdus il y a quatre ans au profit de la Liste libre — fait de ces élections une échéance attendue. ■

Train et fanfare

60 km jusqu'à Shaoxing, cela prend deux heures avec un train «rapide» qui ne s'arrête qu'à deux stations intermédiaires, des villes de 150'000 habitants. Les arrêts y sont brefs, deux minutes au maximum, les contrôleurs activent les voyageurs de la voix et du geste. En Chine, les horaires sont bien respectés, mais les convois circulent à faible vitesse, du fait de la vétusté des voies et du matériel roulant. Cette lenteur n'est pas désagréable pour le touriste qui peut détailler le paysage d'eau, de champs de riz et de collines recouvertes de forêts de bambous.

Les wagons à banquettes de bois sont bourrés jusqu'aux portières: dans ceux à banquettes capitonnées, toutes les places sont prises, mais personne ne doit rester debout. Mon compartiment est occupé en grande partie par un groupe d'officiers en vert olive, couleur de l'armée de terre. Ils sont fort avenants avec les autres passagers et cherchent à ne pas séparer ceux qui voyagent ensemble. Ils insistent pour que je change de place en me retrouve près d'une fenêtre dans le sens de la marche. Leurs mains très fines me frappent.

Au bout d'un certain temps, ils sortent des carnets oblongs des poches de leur vareuse, qu'ils se montrent et commentent avec passion. Le regard oblique, je vois que ce sont des partitions de musique. En parlant petit chinois, j'apprends qu'ils font partie d'une fanfare militaire

et que dans leur armée tous les fanfarons ont grade d'officier. Le chef de fanfare est colonel. Ils sont évidemment militaires de carrière et sortent tous d'un conservatoire ou d'une école de musique. Leur incorporation a été imposée après leur diplôme de fin d'étude. La plupart s'y attendaient et ne le déplorent pas. Ils me disent même être des musiciens tout aussi heureux que ceux qui entrent dans des orchestres provinciaux de musique classique ou dans l'enseignement.

Cette rencontre me permet d'illustrer une des caractéristiques de la société chinoise actuelle, celle que peut-être les étudiants contestent le plus. Non seulement un jeune Chinois est très bridé dans son choix d'une profession ou de ses études. Son affectation d'emploi ou sa filière lui est autoritairement signifiée à l'issue de sa scolarité primaire ou secondaire. Et études achevées, diplômes obtenus, on est placé en principe selon les résultats obtenus. On voit combien ce système ouvre le champ à l'arbitraire, au népotisme et à la corruption de fonctionnaires. Mais on doit ajouter que tout ne se passe pas toujours mal et à rebours du bon sens. Les divers corps enseignants chinois comptent bien des individus de qualité et une certaine morale confucéenne y est encore bien ancrée. Les maîtres jouissent d'un grand prestige auprès de leurs élèves, ils prononcent leur titre de Laoshi avec une déférence non feinte. Et ce prestige même

engage les Laoshi à faire de grands efforts pour faire coïncider le mieux possible les intérêts légitimes de l'élève avec ceux, légitimes aussi, du pays. Ce qui engendre le plus d'inquiétude chez l'étudiant, c'est le lieu où il sera obligé d'exercer son métier. Les intellectuels ont de tout temps cherché à résider, si ce n'est dans les cinq villes phares que sont Pékin, Shangaï, Nankin, Tianjin ou Canton, à tout le moins dans les capitales des provinces de la Chine centrale ou maritime. Or, chaque province chinoise compte de nombreuses cités populeuses généralement bien plus arriérées que sa capitale.

Marx Lévy

FABRIQUE DE DP

Nouvelle impression

(pi) Les plus perspicaces des lecteurs auront remarqué une sensible amélioration de la netteté de l'impression de leur hebdomadaire à partir du n° 978. Avec la nouvelle année, DP a en effet quelque peu modifié son processus de fabrication: jusqu'au n° 977, nous fournissions à l'imprimerie des tirages sur papier de la mise en page que nous effectuons nous-mêmes à l'aide d'un ordinateur; c'est à partir de ce tirage que l'imprimerie faisait des films offset.

Désormais, les films sont exécutés directement à partir de la disquette que nous remettons à l'imprimerie. Le gain de qualité est ainsi double: en supprimant le passage par le papier, nous supprimons une étape, donc une perte de qualité; en travaillant directement avec une machine sortant un film, nous profitons d'une qualité de 2400 points par pouce environ, l'imprimante laser que nous utilisions auparavant ne permettant des sorties qu'à 300 points par pouce.

En étant parmi les premiers à utiliser le système de la publication assistée par ordinateur, DP a fait il y a trois ans un pari qui s'est révélé payant, mais qui impliquait à l'époque une légère perte de qualité. Inconvenant aujourd'hui surmonté, les imprimeries qui peuvent travailler à partir de données sur disquette étant chaque jour plus nombreuses. ■

EN BREF

Trois conseillers nationaux tessinois, deux radicaux et un socialiste, ont commenté leur fiche de la Bupo dans *L'Eco di Locarno*. Sergio Salvioni, radical, se considère comme parlementaire de deuxième classe puisqu'il est fiché et ajoute, entre autres: «A mon avis le fichier fédéral est un mélange de Kafka et des frères Marx. C'est risible, mais fait aussi peur. C'est fait avec un dilettantisme à rendre la chose ridicule et dérisoire.»

Un fils de paysan letton, Iwan Semjonowitsch Klawa (1876-1956) devient

révolutionnaire au gymnase, fait de la prison, est banni en Sibérie, rentre à la maison en 1906 pour prendre congé de ses parents et émigrer, d'abord aux Etats-Unis. Il y devint citoyen et adopta le prénom de John sous lequel on l'a connu en Suisse, où il militait au PSS. Le gouvernement de la Lettonie indépendante n'a jamais toléré son retour dans son pays d'origine. Il a fait le récit de ses trente premières années de vie sous le titre *Der Rebell*, livre qui a paru à Aarau en 1958. Destin d'un Balte démocrate.

Vive l'Europe: pour être sociétaire de la Comédie Française, Jean-Luc Bideau doit devenir Français.

Qu'est-ce que le théâtre?

— L'effet très sûr du professionnalisme à la fois responsable, exigeant et sans fanfaronnade.

(bp) Claude Stratz est depuis juillet 1989 le nouveau directeur de la Comédie de Genève. Son spectacle d'ouverture — *Chacun son idée*, de Pirandello — a été d'une telle clarté et d'une telle invention, et a rencontré un tel succès à Genève et à Strasbourg, que nous souhaitons attirer l'attention sur l'événement: La Comédie, un théâtre à suivre. Le choix de l'œuvre, d'abord. Auteur à succès et à scandale dans les années vingt, Pirandello assure encore certaines saisons des années cinquante, puis il entre en purgatoire. En optant pour cette œuvre, qui n'a pas été jouée en France et en Italie depuis 1961, Stratz risquait gros. Un bon et sûr classique l'eût protégé; un auteur moderne, vivant, voire romand, eût fait événement. Or non, en s'écartant de toute école et de toute mode, Stratz a voulu cette œuvre-là, difficile, parce qu'elle contient le manifeste sur lequel il assoit son mandat de directeur: le théâtre est un jeu, certes, mais un jeu qui s'empare du réel, qui le commente, l'éclaire, cherche à lui donner forme. L'œuvre le montre clairement. Sur scène, des personnages tentent de comprendre ce fait divers récent: un artiste célèbre se tue en découvrant sa fiancée dans les bras d'un autre. Parmi les questions qui surgissent: comment se comportent les deux survivants? Or les deux survivants, interprétés sur scène par un acteur et une actrice, se trouvent, eux, dans la salle, en chair et en os, fulminent, montent sur le plateau, y accusent l'auteur de se servir de leur vie privée pour composer une fiction, et s'y comportent cependant comme l'acteur et l'actrice viennent de le faire. Ginette Herry, auteur de l'excellente nouvelle traduction (Editions de l'Age d'homme), conclut: «Fiction et réalité ne sont donc pas en droit si séparés». De faux entractes, des entractes mis en scène, offrent en plus le commentaire que font de la salle des spectateurs feints. Pour incarner une bonne partie de ceux-là, Stratz fait appel à des comédiens amateurs de la place: autre façon d'affirmer l'ouverture. Surtout, la

pièce fait intervenir tous les partenaires dont vit la Comédie: spectateurs adversaire et spectateurs partisans; le directeur et les ouvreuses; le régisseur et les techniciens. Bref, l'œuvre réunit pour Stratz, qui s'en amuse, ceux avec lesquels il aura à collaborer.

Claude Stratz a fait ses études à Genève. Il a été pendant deux ans l'un des assistants de Jean Piaget au Centre d'épistémologie. Le théâtre l'intéresse très tôt, il fait l'apprentissage de tous ses aspects: comédien et assistant au Théâtre de Poche, enseignant au Cycle d'orientation (Information générale — Théâtre), professeur à l'Ecole supérieure d'art dramatique (ESAD). Metteur en scène surtout: avec des amateurs d'abord (*Les Bacchantes* d'Euripide, à l'ERA en 1975, imposent Stratz à l'attention de la critique et du métier); avec les élèves de l'ESAD; puis en invité de François Rochaix au Théâtre de Carouge-Atelier de Genève, et de Richard Vachoux à la Comédie. Sous son mandat, Besson lui confie deux Marivaux en un acte, *Le Legs* et

L'Épreuve, et *Le Suicidé* de Nicolai Erdman.

Déterminante, la rencontre avec Patrice Chéreau. Stratz en suit en France, à Bayreuth, les répétitions. Mobilisé, affirmant des points de vue, il entre en matière aussi bien sur les textes que sur la mise en scène: pourquoi tel geste, pourquoi cette entrée-là, quelle motivation à telle réplique? C'est en s'interrogeant, souvent naïvement, que Stratz faisait surgir de nouvelles solutions, avancer le travail.

De 1982 à 1989, il est l'un des interlocuteurs les plus actifs et les plus nécessaires du metteur en scène français au Théâtre des Amandiers de Nanterre. Sur des sujets aussi divers que le choix des pièces, les distributions, la réalisation scénique, l'édition et les travaux de l'Ecole.

En acceptant de prendre la direction de la Comédie de Genève, Claude Stratz comptait sur la collaboration de Frédéric Robert, décorateur et scénographe, avec qui il a réalisé presque tous ses spectacles depuis 1975, et qui a signé le magistral décor de *Chacun à son idée*. La mort prématurée de ce grand artiste, survenue le 2 janvier 1990, est une perte immense. ■

PRIX DES MUNITIONS

Le Conseil fédéral rectifie

(*red*) Alors que chacun était secoué par les événements de Roumanie, le peuple suisse a appris avec consternation que le Conseil fédéral s'était trompé dans le calcul, ou lors de l'annonce, des prix des munitions vendues pour le tir hors service.

Il importe donc de publier son communiqué rectificatif qui aurait pu échapper. **Prix des munitions pour le tir hors service. Rectification: 32 au lieu de 30 centimes.**

Le Conseil fédéral a arrêté hier, le 20.12.89, une nouvelle réglementation pour la vente des munitions pour le tir hors service. Un prix unitaire sera désormais valable pour les munitions des fusils 57 et 90. De 1990 à 1992, le prix de la cartouche de fusil sera de 32 centimes et non pas de 30 centimes comme annoncé par erreur.

Le prix de vente ne sera plus calculé d'après le coût total, comme par le pas-

sé, mais en se fondant sur les coûts de remplacement variables, qui découlent effectivement des tirs hors service. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, l'exploitation inégale des installations de production n'aura plus d'influence sur les prix. En outre, comme les munitions d'exercice (munitions B) et les munitions de fête (munitions C) seront vendues au même prix, les frais d'administration pour le contrôle de l'utilisation seront supprimés. La nouvelle réglementation sera intégrée à l'ordonnance du Département militaire fédéral sur le tir.

Le communiqué indique encore que des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du chef de la section de la planification des finances et des coûts d'exploitation de la Direction de l'administration militaire fédérale, où il peut être atteint par téléphone dès 1300 heures (sic). ■